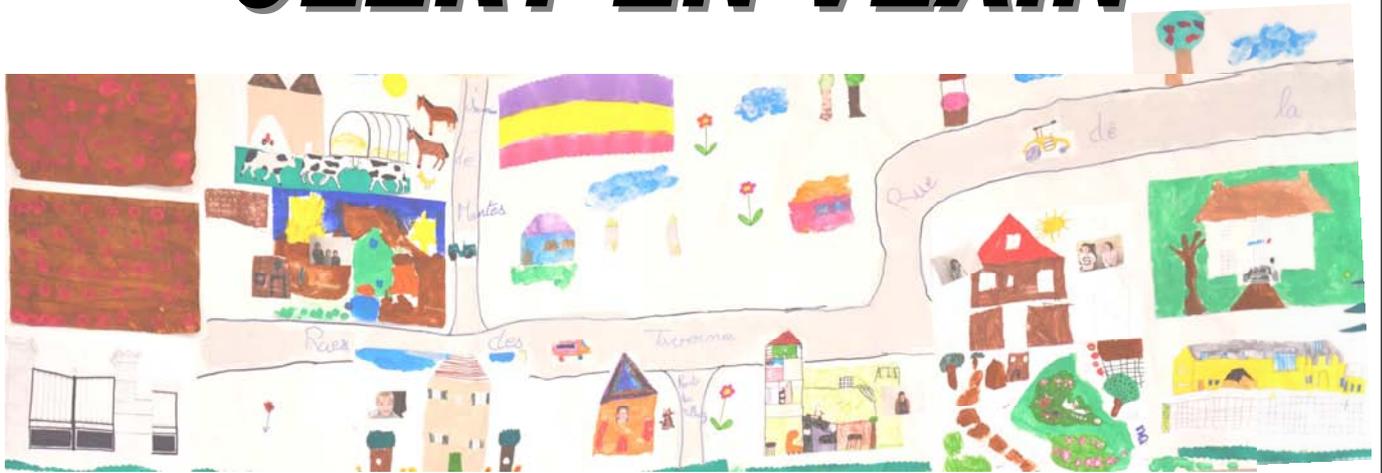


CLERY EN VEXIN



- NOTRE VILLAGE
vu par les enfants



Bulletin Municipal
Janvier 2013



Editorial

À l'occasion de la nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux. Que 2013 voie vos souhaits les plus profonds se réaliser et vous apporter ainsi qu'à vos proches, santé et sérénité.

Comme certains l'ont déjà constaté, Madame Thauvin, Secrétaire de notre Mairie depuis 27 ans a pris sa retraite en juillet dernier ; aussi, je souhaite la bienvenue à sa remplaçante Mme Isabelle Rousseau.

Je tiens également à remercier le personnel communal qui travaille avec dévouement, sans oublier notre « cher service technique », Messieurs Georges Viallon et Robert Visbecq, ainsi que tous les bénévoles, sans qui les nombreuses manifestations de l'année n'auraient pu se dérouler et que 2013 soit aussi animée...

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (arrêté du 10 novembre 2011), notre petite intercommunalité du Plateau du Vexin a fusionné avec les Communautés de Communes du Val de Viosne et des Trois Vallées.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle Intercommunalité porte le nom de « Vexin Centre ». Son siège se trouve à Vigny, elle compte 34 villages et environ 24 000 habitants. Bien que je ne sois pas certain des effets bénéfiques pour nos petits villages, la Commune devait suivre le mouvement.

Malgré ce changement, quelle actualité 2013 pour notre « petit » village !

Suite au sondage de la population relatif à l'extinction de l'éclairage public pendant quelques heures de la nuit, les familles ont répondu favorablement en majorité. Le résultat de cette économie vous touchera directement puisqu'elle permettra de ne pas augmenter les impôts locaux et de réaliser certains travaux qui me semblent nécessaires, mais qui ne sont plus subventionnés. En effet, l'aide aux Communes devient de plus en plus restreinte malgré les besoins continus d'aménagement, de rénovation et d'amélioration de ces dernières.

Ainsi, le Conseil Municipal projette donc pour l'année à venir de procéder au ravalement de la Mairie, qui avait été reporté faute de subvention ; à l'archivage des documents administratifs de la Mairie ; à la création de l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite devant la Mairie et, enfin, à l'enfouissement des lignes électriques ; rue du Château, rue du Cul de Sac et rue du Bois de Morval.

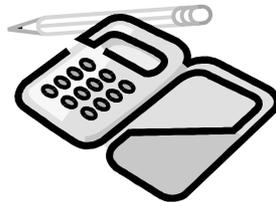
Je vous souhaite une bonne lecture.

Très cordialement.

*Le Maire,
Jacques Beaugrand*



Les finances locales



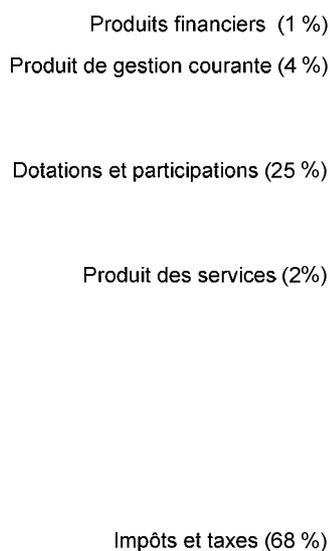
Le budget de fonctionnement en quelques mots !

Les dépenses de fonctionnement permettent de remplir les tâches des services municipaux tout au long de l'année. Elles comprennent également les salaires du personnel communal, l'entretien des équipements publics, de l'école et de la voirie.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts payés par les particuliers et les entreprises (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non-bâti, cotisation foncière des entreprises). Ces recettes sont également constituées de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

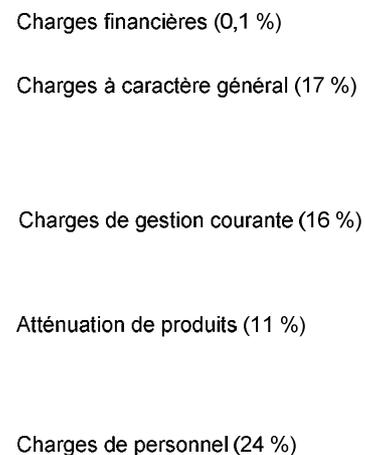
Exercice 2011

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Epargne nette de l'exercice 2011



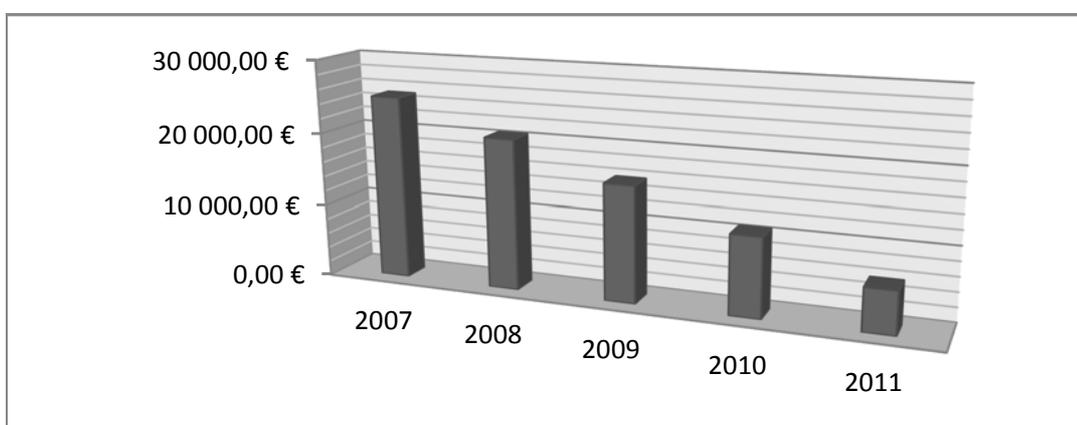


Les finances locales

Evolution de l'endettement de la commune sur 5 ans

Ce graphique représente la situation de la dette de notre village au cours des 5 années écoulées. Cet indicateur qui comptabilise le capital restant dû témoigne de la bonne santé financière de la commune.

(Evolution du capital restant dû sur les emprunts contractés par la commune)



Détail des subventions versées aux associations en 2012

Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Magny	80,00 €
Association Sportive Culturelle de Cléry (Ecole)	1200,00 €
Comité des Fêtes – Foyer Rural	1500,00 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	800,00 €
Prévention routière	50,00 €
Vie Libre	30,00 €
Restos du Cœur	150,00 €

Mode de calcul des taxes locales

Taxes	Base d'imposition (gouvernementale)	Taux voté (communal)	Produit correspondant
Taxe d'habitation	539 300 €	12,04 %	64 932 €
Foncier bâti	332 000 €	9,46 %	31 407 €
Foncier non bâti	30 500 €	44,70 %	13 534 €
Cotisation Foncière des Entreprises	51 300 €	14,17 %	7 269 €



Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus-lignes régulières à hauteur de 35,00 € (pour un coût global de 107,50 €) et les cartes Imagine'R à hauteur de 55,00 € (pour un coût global de 161,00 €) pour 2 zones : 4 et 5. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS.

Noël des Anciens

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale a remis aux Anciens de la commune un bon cadeau (valable dans le magasin Super U de Magny) d'une valeur de 55,00 €.



Cette année, 37 Clérysiens âgés de plus de 65 ans ont bénéficié de ce bon de Noël.

Recensement militaire



Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire.

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent se faire recenser, entre le jour de leur seizième anniversaire et la fin du troisième mois suivant, munis de la carte d'identité, du livret de

famille et d'un justificatif de domicile des parents. Si vous ne pouvez pas effectuer vous-même les démarches, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal.

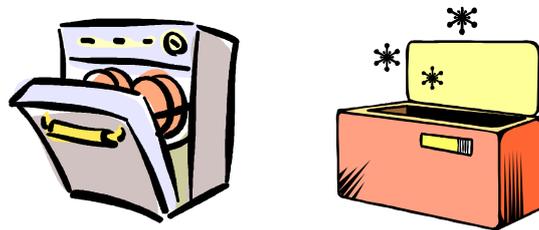
Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Elle vous sera nécessaire pour les inscriptions aux concours ou examens (permis de conduire, baccalauréat,...).

Les données du recensement serviront à

l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales.

Conservez bien votre attestation car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national.

Equipement des salles municipales



Dans le cadre de l'aménagement de la salle du Préau, le conseil municipal a fait l'acquisition d'un congélateur professionnel.

Afin de moderniser la cuisine de la salle polyvalente (utilisée en particulier pour la cantine scolaire), le conseil municipal a approuvé l'installation d'un nouveau mobilier de cuisine.

Compte tenu de sa vétusté, le lave-vaisselle de la salle polyvalente a également été remplacé.

Assainissement

La création du réseau d'assainissement relève de la commune et comporte deux objectifs :

- Evacuation correcte des eaux pluviales
- Collecte et évacuation des eaux usées

Suite à la suppression de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) intervenue en Juillet 2012, la municipalité a décidé d'instituer une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Depuis le 1^{er} Juillet 2012, cette participation est exigible pour tout raccordement au réseau d'assainissement et est fixée à 2000,00 € par logement pour les constructions nouvelles et à 1500,00 € par logement pour les constructions existantes.





Echos du Conseil

Eclairage public



Après plusieurs mois de réflexion, la municipalité de Cléry-en-Vexin a décidé, à l'image d'autres villages du Vexin, de procéder à l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit.

Outre les économies importantes à réaliser sur la consommation d'énergie et sur la durée de vie des matériels, l'avis des Clérysiens (suite au sondage réalisé entre octobre et décembre 2012) a été déterminant pour la prise de décision. En effet, 54 foyers se sont prononcés pour l'extinction de l'éclairage public et 40 foyers se sont prononcés contre.

A compter de début février, l'éclairage public sera donc éteint sur l'ensemble du territoire communal entre 0 h et 5 h.

L'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit durant les périodes de fêtes.

En parallèle de l'extinction de l'éclairage public, le conseil municipal reste à l'écoute des évolutions technologiques (réducteur/variateur de puissance, remplacement des lampes sodium par des luminaires à LED, candélabres solaires autonomes,...)

Passeport biométrique



Le passeport biométrique est un document d'identité et de voyage hautement sécurisé incluant les données du titulaire relative à l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées.

32 mairies du Val d'Oise (quel que soit le domicile du demandeur) peuvent recevoir votre demande de passeport biométrique.

Il est nécessaire de prendre un rendez-vous au préalable. Les mairies habilitées les plus proches sont : Vigny et Magny.

Mairie de Vigny : 01.30.39.21.20

Horaires d'ouverture :

Lundi - vendredi : 9h-12h et 13h30 -17h30
Samedi : 9h-12h

Mairie de Magny-en-Vexin : 01.34.67.03.28

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-18h
Mardi-Mercredi : 9h-12h et 14h-17h
Jeudi : 14h-19h
Vendredi : 9h-12h et 14h-15h45
Samedi : 9h-12h

Taxe d'Aménagement

Suite à la réforme de la fiscalité d'urbanisme, et au remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) par la taxe d'aménagement, le conseil municipal de Cléry-en-Vexin a décidé d'instaurer le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur l'ensemble du territoire.

La taxe d'aménagement s'applique à la construction, l'agrandissement des bâtiments et aux aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est calculée sur la somme des surfaces closes et couvertes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre (y compris les garages).

Le Conseil Municipal a également décidé d'exonérer à hauteur de 2 % les PTZ (prêts à taux zéro) dans la limite de 50 % de la surface des locaux à usage d'habitation principale.

Exemple de calcul de la part communale de la taxe d'aménagement :

Valeur forfaitaire de la TA 2012 en Ile de France
785 € / m² pour la surface de plancher

Il est appliqué sur les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale un abattement de 50 % sur la valeur forfaitaire.

Garage (au dessus de 1,80 m) : 50 m²
Rez-de-chaussée : 70 m²
R+1 (au-dessus de 1,80 m) : 50 m²

Somme des surfaces plancher fiscales: 170 m²

$100 \text{ m}^2 \times 392,50 \text{ €} \times 4 \% + 70 \text{ m}^2 \times 785,00 \text{ €} \times 4 \%$

Cas 1 (sans exonération) Total : 3 768,00 €

Dans le cas d'une habitation bénéficiant du PTZ :

Calcul de l'exonération :

$100 \text{ m}^2 \times 392,50 \text{ €} \times 2 \% \times 50 \%$
 $+ 70 \text{ m}^2 \times 785,00 \text{ €} \times 2 \% \times 50 \%$

 $- 942,00 \text{ €}$

Cas 2 (exonération PTZ) Total : 2 826,00 €



Echos du Conseil

Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an en janvier et est rédigé par les membres de la commission Communication et Jeunesse.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Georges VIALON, Raymond THOMAS, Delphine ZECCA, Jérôme GUERIN.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de gueule (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr

ou par courrier au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal.

Archivage des documents de la mairie



La réglementation en vigueur impose désormais aux mairies des conditions strictes de conservation et de numérisation des archives communales.

La municipalité a donc décidé de confier cette mission d'archivage à un prestataire spécialisé au

cours de l'année 2013.

L'assurance retraite communique :



Chaque début d'année, la CNAV indique par courrier à ses 3 millions de retraités d'Île de France, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 62 000 courriers reviennent

avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

Les personnes qui ont oublié de communiquer leur nouvelle adresse et qui souhaitent vérifier le montant figurant sur leur déclaration de revenus sont alors contraintes de téléphoner à la CNAV au dernier moment. Pour éviter cette situation d'urgence, les retraités doivent signaler leur changement de domicile au plus tard le 15 décembre.

Comment faire ?

Les retraités ont la possibilité de signaler leur changement d'adresse :

- Soit par internet en se connectant à www.lassuranceretraite.fr
Espace « retraités »
Rubriques « Paiement de la retraite »
« Comment signaler un changement »
Puis cliquer sur le lien [mon.service-public](#)
- Soit par courrier postal en écrivant à la CNAV—75951 Paris Cedex 19 (le retraité doit préciser son numéro de sécurité sociale)
- Soit par téléphone en composant le 39 60 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Permanence de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert :



- Le mardi de 10h00 à 12h00
- Le jeudi de 17h00 à 19h00

En cas de besoin, vous pouvez également prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire en appelant le secrétariat de mairie.

Neige



L'hiver avec la neige, la glace et le verglas, a très souvent pour effet de transformer nos trottoirs et nos routes en chemins périlleux. Nombreux sont ceux et celles qui font des chutes et qui se blessent...

La municipalité vous rappelle qu'en période hivernale, c'est aux riverains de déneiger le trottoir longeant leur habitation.



Environnement et Cadre de vie

Ramassage des ordures ménagères



Lundi

Collecte des bacs jaune et bleu (semaine paire)

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique
Boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus

Collecte du bac vert (semaine impaire)

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Vendredi

Collecte des ordures ménagères

Collecte des encombrants



- Mardi 26 Février 2013
- Mardi 07 Mai 2013
- Vendredi 13 Septembre 2013

Liste des objets encombrants non collectés



- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex. : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement,...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50 m
- Déchets verts et souches d'arbres
- Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ces objets peuvent être déposés gratuitement en déchetterie dans la limite maximale de 1 m³ par semaine.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Magny-en-Vexin

Été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	10h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	10h00-12h00	14h00-19h00
Jedi	-	-
Vendredi	10h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-14h00	-

Hiver : du 1^{er} octobre au 30 mars

Lundi	10h00-12h00	14h00-18h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-18h00
Jedi	-	-
Vendredi	-	14h00-18h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-18h00
Dimanche	09h00-13h00	-



Le développement durable pour les bâtiments à usage d'habitation



RT 2012 : Une nouvelle réglementation thermique pour faire des économies

La facture annuelle de chauffage représente 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités (de 250 € pour une maison « basse consommation » à plus de 1 800 € pour une maison mal isolée). Cette facture peut donc peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement sur les plus modestes. De plus, ces dépenses tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies.



Pour réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement a défini un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Une nouvelle réglementation thermique (dite RT 2012) s'applique à tous les permis de construire déposés à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les constructions neuves, pour les extensions et aux surélévations de bâtiments existants. Dans le futur, l'objectif sera de construire des bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

La RT 2012 comporte 3 exigences de résultats définies par 3 coefficients

Le BBIO, ou Besoin Bioclimatique conventionnel, exprime les besoins liés au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage. Un BBIO performant s'obtient :

- en optimisant le bâtiment indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre
- en travaillant sur l'orientation et la disposition des baies afin de favoriser les apports solaires en hiver tout en s'en protégeant en été,
- en privilégiant l'éclairage naturel
- en prenant en compte l'inertie pour le confort d'été
- en limitant les déperditions thermiques

Le CEP ou Coefficient de consommation conventionnelle d'Énergie Primaire porte sur les consommations annuelles ramenées au m² liées aux cinq usages suivants : chauffage, climatisation s'il y a lieu, eau chaude sanitaire, éclairage, et auxiliaires tels que les pompes et les ventilateurs.

Le TIC caractérise la Température Intérieure Conventionnelle en période de forte chaleur. Sa limitation vise à assurer, en été, de part et d'autre, un bon niveau de confort et à éviter les surchauffes sans qu'il soit nécessaire de climatiser.



Le développement durable pour les bâtiments à usage d'habitation

RT 2012 : Vos obligations dans le cadre de votre permis de construire

Les dispositions prises par le Grenelle Environnement prévoient que vous remettiez, en tant que maître d'ouvrage, 2 attestations vous engageant à la prise en compte de la réglementation thermique, à l'autorité instruisant votre permis de construire (mairie de CLÉRY EN VEXIN).

Celles-ci doivent être éditées selon le cadre défini par l'arrêté du 11 octobre 2011 et sont accessibles via le site Internet suivant :

<http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/formulaires-dattestation.html>

Une attestation au dépôt du dossier de votre demande de permis

Les informations demandées comprennent des éléments administratifs et ceux de l'étude thermique :

- les données administratives du bâtiment (surface hors œuvre nette au sens de la RT 2012 SHO-NRT en m², surface habitable - Shab en m²),
- une exigence de résultat : la valeur du BBIO de votre habitation et la valeur du BBIOmax
- des exigences de moyens :
 - la surface des baies (portes comprises) en m² et la vérification que cette surface soit supérieure à 1/6 de la Shab,
 - l'indication du mode de recours à une source d'énergie renouvelable ou à une des solutions alternatives.

Une attestation à l'achèvement de vos travaux

Cette dernière atteste de la prise en compte de la réglementation thermique dont fait partie le résultat du test de perméabilité à l'air. Elle est établie à votre demande par un professionnel qualifié : contrôleur technique, architecte, diagnostiqueur agréé pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou un organisme certificateur agréé par l'Etat en charge de la délivrance du label haute performance énergétique (HPE).

Ce document devra être joint à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Un point Info-Energie dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français



Soutenu par l'ADEME et le PACT, le PNR du Vexin Français met en place un espace info-énergie dont l'objectif est de répondre aux questions des particuliers sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Une permanence sera tenue chaque dernier mardi de chaque mois de 14h00 à 18h00 (sauf exception, ex. : en décembre) à la maison du Parc à Théméricourt.

Les conseillers informent gratuitement et de manière indépendante. Ils étudient les caractéristiques et les différentes informations fournies sur le lieu d'habitation concerné, le mode de chauffage, l'isolation... et réalisent des évaluations simplifiées de la consommation d'énergie du foyer en question. Ils conseillent ensuite le particulier sur son projet.

Attention, les conseillers ne se déplacent pas au domicile des particuliers. Lors des rendez-vous, pensez à amener vos plans, devis, factures,...

Les entretiens se font sur rendez-vous auprès de Marie-Laure JORELLE au 01.34.48.65.96 ou par courriel : eie@pnr-vexin-francais.fr



Conseils pratiques de prévention contre le vol et les agressions



Extraits du Guide Pratique de la sécurité pour tous Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise

Comment se protéger contre les vols ?

Vous quittez votre domicile pour la journée, la nuit, pour partir en week-end ou en vacances :

- Fermez tous les accès
- Ne conservez pas de bijoux, d'objets de valeurs ou de grosse somme d'argent à votre domicile
- Demandez à un proche de relever le courrier et d'ouvrir les volets en journée durant une absence prolongée
- Prévenez vos proches et vos voisins de votre départ
- Laissez vos coordonnées pour vous contacter en cas de besoin
- Ne laissez pas à porter de main tout ce qui peut aider les malfaiteurs (échelle)
- Avisez la gendarmerie de votre départ dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances »
- Utilisez le renvoi d'appel sur votre téléphone
- Prenez la précaution de photographier vos meubles et objets de valeur ainsi que de relever les marques et les numéros de série de vos matériels
- Ne vous faites pas adresser vos chèquiers en envoi postal simple
- N'hésitez pas à utiliser un ou des dispositifs anti-intrusion (alarme, vidéo-surveillance,...)
- Afin de lutter contre le vol par home-jacking, ne laissez pas vos clés de véhicule et sacs à main dans l'entrée du domicile ou à des endroits facilement détectables

Comment se protéger contre les vols de véhicules ?

- Dans la mesure du possible, stationnez votre véhicule en zone éclairée
- Conservez sur vous papiers, chèquiers, double des clés
- Ne laissez pas dans votre voiture des objets de valeur apparents (GPS, téléphone portable)
- Verrouillez les portières, le coffre et l'antivol de direction
- Ne quittez pas votre véhicule moteur tournant, même pour quelques secondes

Comment se protéger contre les agressions ?

Apprenez les bons réflexes, et ne cédez pas à la panique

- Ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre intégrité physique est bien plus précieuse que vos biens
- Observez et mémorisez l'âge, la taille, la corpulence, la coupe et la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, l'accent et les éventuels autres détails de la physionomie (port de lunettes, moustache, cicatrice, tatouage,...) du ou des auteurs
- Notez si vous en avez le temps, les renseignements du véhicule utilisé par le(s) malfaiteur(s) (marque, type, couleur et immatriculation même partielle) ainsi que la direction de la fuite
- Ayez une feuille de papier et un stylo à portée de main pour noter avec précision une présence ou un comportement suspect
- Utilisez la fonction appareil photo de votre téléphone mobile





Réforme des collectivités : Une nouvelle instance intercommunale

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales votée en 2010, le Gouvernement a souhaité poursuivre l'essor de l'intercommunalité tout en veillant à sa rationalisation.

La loi vise trois objectifs :

- assurer la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre
- supprimer toutes les enclaves et discontinuités territoriales
- rationaliser les périmètres des EPCI et syndicats mixtes existants en privilégiant les regroupements d'EPCI

Suite à la mise en place du Schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise par le préfet du Val d'Oise, les communautés de communes du Plateau du Vexin, des 3 Vallées du Vexin et du Val de Viosne ont décidé de fusionner à compter du 1^{er} Janvier 2013.

La nouvelle communauté de communes « Vexin Centre » est composée de 34 communes et compte 24 000 habitants.

Parmi ses différentes attributions, la communauté de communes « Vexin Centre » prendra en charge les compétences suivantes :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Voirie (voies assurant une liaison entre les communes de la communauté ou vers des communes extérieures à la communauté)
- Enfance et petite enfance (périscolaire & jeunesse)
- Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Les délégués communautaires pour le village de Cléry-en-Vexin sont :

Jacques BEAUGRAND - Délégué titulaire

Jérôme GUERIN - Délégué suppléant

A l'issue de la première réunion du Conseil Communautaire du 09 Janvier 2013, le bureau est constitué de la manière suivante :

Président
Michel GUIARD

Aménagement du territoire - Transports
Jean-Pierre RADET

Finances - Budget
Christian BAGOT

Animation - Loisirs - Activités sportives - Festivités
Max LEVESQUE

Voirie - Chemins
Sylvain CARLUCCI

Petite Enfance - Enfance
Christine CORDIER

Personnes âgées - Maintien à domicile - Santé
Danièle ROUX

Communication
Philippe HOUDAILLE

Tourisme - Culture - Camp de César
Alain PRACHE

Développement économique
Michel NOURY

Jeunesse - Point d'accès au droit
Prévention & Délinquance
Jacqueline MAIGRET



Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

A l'aube de cette nouvelle année, l'équipe du CFFR se joint à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une excellente année 2013 et pour vous formuler nos vœux de réussite dans tous vos projets individuels et collectifs.

Je souhaite également que cette année soit l'occasion de partager ensemble notre joie de vivre et notre bonne humeur autour des événements festifs de notre village.

Je tiens, tout particulièrement, à remercier au travers de ces quelques lignes, les bénévoles qui s'investissent dans notre association et qui sont les maillons forts de la vie clérysiennne. Votre présence et votre participation toujours plus nombreuses lors de nos animations sont des encouragements pour notre équipe à poursuivre et amplifier notre action pour plus de convivialité, de partage et de solidarité.



Bonne année 2013 à tous,

Jérôme GUERIN
Président du CFFR

Composition du Bureau

- Jérôme GUERIN Président
- Thierry GUEGAN Vice-président
- Patricia BARRON Trésorière
- Philippe BODIO Trésorier adjoint
- Georges VIALON Secrétaire
- Delphine ZECCA Secrétaire adjointe

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 30 Juin 2013

Appel à projets

- Vous avez une idée ou une compétence,
- Vous souhaitez organiser un événement festif
- Vous souhaitez créer une activité régulière
- Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet ..., n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser.

**Le bénévolat vous tente,
contactez Jérôme GUERIN
au 06.89.74.84.97**

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 7,00 € pour les adultes et de 5,00 € pour les enfants.

Si vous pratiquez un sport ou une activité dans un des foyers ruraux du Plateau du Vexin (Le Bellay-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Commeny, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Nucourt, Le Perchay) et si vous possédez la carte du CFFR, vous n'aurez pas à vous acquitter de la cotisation annuelle.

Prêt de matériel



Le CFFR met ses barnums à disposition des habitants de Cléry-en-vexin au tarif de 60,00 € (location pour 3 jours).

Une caution de 500,00 € sera demandée pour toute location de barnum et un état du matériel sera réalisé lors du départ et au retour de celui-ci.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Carnaval du RPI - Samedi 24 mars 2012



Le samedi 24 mars 2012, sous un soleil généreux, l'association cantine et animation du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal des villages d'Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin et Wy-dit-Joli-Village) a organisé un carnaval dans les rues de la commune de Cléry-en-Vexin.

L'après-midi a débuté par un défilé au cours duquel les enfants, accompagnés de leurs parents, suivaient un char sur lequel ils avaient confectionné des arbres à souhaits pour chacune des classes du RPI. Tous les enfants, leurs parents, les enseignants et les élus ont eu le plaisir de revêtir leur plus beau déguisement.

Par la suite, tout ce petit monde a eu l'occasion de se restaurer de crêpes et gâteaux confectionnés par les parents et de participer à une tombola géante. Tous les bénéfices serviront à financer des animations pour les enfants.

Soirée Country - Samedi 24 mars 2012



Un peu plus tard dans la soirée, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural organisait un repas et une soirée country animée par l'association Spirit's Country West de Magny-en-Vexin.

Au menu, les organisateurs servaient aux 90 convives une pina colada agrémentée de tortillas et guacamole, salade mexicaine, mixed grill et potatoes et brownie. Durant le repas, des initiations à la danse country étaient proposées et la soirée s'est poursuivie jusqu'à tard dans la nuit.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Jeux Intervillages - Samedi 12 Mai 2012

269 enfants du canton de Vigny ont pris part aux 10^{èmes} Jeux Intervillages dans le cadre prestigieux de la Maison du Parc Naturel Régional à Théméricourt.

Vainqueur en 2011, le village de Théméricourt accueillait la manifestation, et quinze communes du canton s'étaient engagées dans ce challenge en organisant deux jeux différents par village.

15 clérysiens avaient fait le déplacement pour défendre les couleurs violettes de notre village.



Répartis en 56 équipes par tranche d'âge (8 à 10 ans, 11 à 13 ans, 14 à 16 ans), les enfants devaient se rendre sur chacun des stands pour participer à des jeux sportifs, d'adresse ou ludiques issus de l'imagination des communes. Il leur était également demandé de se présenter sur le stand de La Poste en vue d'estimer le poids d'un Colissimo garni d'objets à gagner.

De leur côté, les élus municipaux ont eu à démontrer leurs connaissances en répondant en quatre minutes à un quizz sur le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La proclamation du classement final a eu lieu vers 18h00 en présence des élus des communes et du député Philippe HOUILLON. Dans la liesse, Commeny-Moussy (déjà vainqueur en 2003, 2005 et 2010) a remporté ces 10^{èmes} Jeux avec un score de 53,06 points.

Tous les enfants ont été récompensés par des coupes et cadeaux offerts par le Conseil Général du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin français et d'autres partenaires. Si Commeny a remporté la victoire cette année, c'est Gadancourt, le second du classement qui organisera les jeux en 2013.

Résultat des Jeux Intervillages 2012

1 ^{er} : Commeny-Moussy	9 ^{ème} : Courcelles sur Viosne
2 ^{ème} : Gadancourt	10 ^{ème} : Ableiges
3 ^{ème} : Vigny	11 ^{ème} : Condécourt
4 ^{ème} : Cléry-en-Vexin	12 ^{ème} : Us
5 ^{ème} : Le Perchay - Gouzangrez	13 ^{ème} : Guiry-en-Vexin
6 ^{ème} : Longuesse	14 ^{ème} : Théméricourt
7 ^{ème} : Sacy	15 ^{ème} : Seraincourt
8 ^{ème} : Frémainville	



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Fête de la Saint Germain - Dimanche 27 Mai 2012

Tout au long de la journée et sous un soleil de plomb, les habitants du village ont participé à différentes animations proposées par l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin.

Le matin, parents et élus se sont retrouvés autour des enfants de l'Atelier du Mercredi pour découvrir une fresque artistique représentant le village vu par les enfants.



Après un apéritif offert par le CFFR, les participants ont partagé un repas au cours duquel chacun avait apporté son pique-nique et ou quelques-uns ont fait découvrir des spécialités de leur région.



L'après-midi, différentes activités étaient proposées : réalisation d'œuvre d'art collective, jeu de piste dans les rues du village, chamboule-tout, structure gonflable, stand de maquillage,...

Des épreuves ludiques ont également été proposées aux adultes qui se sont affrontés dans une ambiance festive et conviviale. Petits et grands se sont séparés en fin de soirée avec l'espoir de participer à une seconde édition de cette fête de la Saint Germain en ... 2013.

Brocante - Dimanche 24 Juin 2012

Malgré un nombre important d'exposants, la météo très capricieuse de ce dernier dimanche de juin, a découragé bon nombre de visiteurs et de chineurs.

En début d'après-midi, les étals ont été repliés et le village s'est vidé en moins de deux heures.

Un grand merci, néanmoins, à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour le montage et le démontage, pour le placement des exposants et pour le service au stand buvette-restauration.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Plateau du Vexin - Avril / Octobre 2012



Depuis plusieurs années, les Foyers Ruraux du Plateau du Vexin organisent, durant les vacances de Pâques et de la Toussaint, des sorties pour les jeunes de nos villages.

Cette année, une activité familiale a été proposée au Parc Aventureland. Une quinzaine de Clérysiennes et de Clérysiens se sont adonnés durant un après-midi aux joies des tyroliennes, des ponts de singe, et de l'accrobranche.

En octobre, les adolescents de Cléry-en-Vexin se sont rendus au bowling de Cergy-Pontoise pour participer à quelques parties endiablées.

Une ambiance festive a accompagné cet après-midi découverte.

Le transport par bus était pris en charge par la Communauté de Communes du Plateau du Vexin.



Les Ateliers du Mercredi



Mis en place l'année dernière par un membre du CFFR et une bénévole (Delphine ZECCA & Catherine ZANCANARO), les ateliers du mercredi proposent une fois par mois des activités artistiques aux enfants de Cléry-en-Vexin scolarisés de la maternelle au primaire.

Pour participer, rien de plus simple, il suffit de vous procurer la carte du CFFR auprès d'un des membres du bureau, de guetter vos boîtes aux lettres pour connaître la prochaine activité et de contacter Madame ZECCA au 09.50.80.66.83.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Raquettes & Ballons - Samedi 29 Septembre 2012



Après deux années d'interruption, le tournoi Raquettes & Ballons des Foyers Ruraux de la Communauté de Communes du Plateau du Vexin a de nouveau été programmé pour sa 7^{ème} édition le samedi 29 Septembre 2012 sur le plateau sportif de Cléry-en-Vexin.

Ce tournoi est une épreuve multisports répartie en 4 disciplines (basket-ball, football, badminton et tennis de table) à laquelle participent les huit villages formant l'ancienne Communauté de Communes du Plateau du Vexin (à savoir Le Bellay-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Commeny, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Nucourt et Le Perchay).

Les jeunes ont été répartis en deux tranches d'âge, les 8-13 ans et les 14-18 ans, pour disputer entre 14h00 et 18h00 les différentes épreuves. Pour clôturer l'après-midi, un match de basket a opposé l'équipe des élus à celle des organisateurs et a été remporté par ces derniers.

Les résultats du tournoi ont ensuite été annoncés et une remise de coupes et de médailles a récompensé les équipes de jeunes. La soirée s'est terminée par un cocktail, puis une présentation de country organisée par le Foyer Rural du Perchay.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Festival du Camp de César - Dimanche 23 septembre 2012



Fort du succès remporté l'an dernier, le festival CésArts fête la planète a de nouveau animé le Camp de César à Nucourt le dimanche 23 septembre 2012 pour que le développement durable devienne l'affaire de tous.

Les énergies durables, l'éco-mobilité et l'eau étaient à l'honneur de cette deuxième édition qui marie avec bonheur écologie festive et arts du Vexin. Les animations s'enchaînaient d'ailleurs en divers lieux du parc arboré de six hectares.

Spectacles, concerts, arts de la rue, jeux en bois géants, parcours nature, projection de films, ateliers créatifs, arbres à souhaits, villages des énergies et de la mobilité, stands d'information, expositions et restauration bio et locale faisaient partie du copieux programme de cette journée destinée autant à s'amuser en famille ou entre amis qu'à sensibiliser le public sur la protection de la planète.

Une nouveauté cette année avec deux journées (les jeudi 20 et vendredi 21) qui avaient été réservées aux scolaires et auxquelles ont participé les enfants du RPI.

Cet événement grand public est conçu et organisé par la Compagnie Pile Poil et Cie avec le concours de la Communauté de Communes du Plateau du Vexin et de ses Foyers Ruraux.

Des bénévoles clérysiens se sont investis dans l'organisation de cette manifestation en participant au montage/démontage des stands, en confectionnant des crêpes et en participant au stand restauration. Les bénéfices de cette opération ont été répartis entre les 8 Foyers Ruraux du Plateau du Vexin.





Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

Depuis septembre 2008, l'école de Cléry-en-Vexin fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Elle accueille 2 classes de maternelle (28 Petits-Moyens et 27 Petits-Grands). Les élèves plus âgés poursuivent ensuite leur scolarité en se déplaçant en car vers les écoles d'Arthies (CP-CE1) et de Wy-dit-Joli-Village (CE2-CM1-CM2). Ensemble, les 4 classes comptent 105 élèves cette année.

A l'école maternelle de Cléry-en-Vexin, notre projet pédagogique est vaste puisqu'il va de la découverte de la vie en collectivité jusqu'à la préparation au CP ; tout cela en abordant des thèmes qui permettent aux enfants d'apprendre au fil du temps de manière ludique. Cette année, les enfants travaillent sur « Boucle d'or », « Hansel et Gretel », « Le petit bonhomme de pain d'épice », ont un projet sur le thème de l'eau... L'école est également affiliée à l'USEP, ce qui permet aux élèves de participer à des rencontres sportives avec d'autres classes du Vexin.

Meilleurs vœux de réussite aux enfants pour cette nouvelle année !



Spectacle de fin d'année (Juin 2012)



Spectacle de fin d'année (Juin 2012)



Kermesse (Juin 2012)



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Spectacle de Noël

Cette année encore, la municipalité de Cléry-en-Vexin a invité les enfants de la commune et leurs amis du RPI à la salle polyvalente pour les fêtes de Noël.

Après avoir découvert le Magicien Orangé autour d'un spectacle déjanté et plein de malice, les enfants ont bénéficié d'un goûter puis, ils ont eu le plaisir de rencontrer le Père Noël qui était de passage dans le village.

Une belle réussite pour petits et grands, malgré une sonorisation bien capricieuse !



Collecte de jouets pour Noël

En partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes de Nucourt, le Centre Communal d'Action Sociale de Cléry-en-Vexin a organisé une collecte de jouets pour une association caritative.

Après un porte-à-porte auprès des Clérysiens en novembre 2012, les bénévoles ont préparé les jouets et les ont transportés à l'antenne locale de cette association.

Grâce à vous, des enfants ont pu bénéficier d'un sympathique Noël !

Merci à tous pour votre générosité.



Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Le 11 Novembre, les élus municipaux et quelques habitants du village ont honoré la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie ou souffert pour la Patrie.

Après un dépôt de gerbe, Jacques BEAUGRAND, maire de Cléry-en-Vexin a lu le message de Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense en charge des anciens combattants.

A l'issue de l'appel aux morts, une minute de silence a été respectée.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Départ en retraite pour notre secrétaire de mairie

Après 27 années passées en tant que secrétaire de mairie à Cléry-en-Vexin, Brigitte THAUVIN a cessé ses fonctions pour une retraite bien méritée.

Une cérémonie a été organisée à la salle polyvalente le samedi 17 Novembre 2012 à l'occasion de son départ, en présence des membres du conseil municipal, du personnel communal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry-en-Vexin, l'a vivement remerciée pour le travail accompli à ses côtés et pour son investissement au service de la collectivité et des administrés. En cadeau, Brigitte THAUVIN a reçu un séjour pour deux personnes au Maroc.

Dans l'assistance se trouvait également sa remplaçante, Isabelle ROUSSEAU, qui a pris ses fonctions en Juillet 2012.



Téléthon 2011 - 08 décembre 2012

Cette année encore, et grâce à vous, la générosité a été au rendez-vous à Cléry-en-Vexin, puisque nous avons pu reverser 630,00 € à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

Dès 07h30 du matin, les bénévoles étaient à pied d'œuvre pour vous proposer en porte-à-porte des viennoiseries, et ce sont plus de 250 croissants qui ont été vendus.



A 08h30, le tracteur du Téléthon a sillonné les rues du village pour proposer des produits du terroir et des marcheurs ont quitté Cléry-en-Vexin pour rallier Longuesse.

Enfin, à 20h30, une soirée Karaoké (sur le thème Disco) a rassemblé plus de quarante participants qui ont chanté jusque tard dans la nuit. Un grand MERCI à tous pour votre générosité.



Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2013

Janvier



Galette des Rois

Mars



Soirée antillaise



Chasse aux Œufs

Avril



Sortie Ados

Mai



Repas du Muguet



Jeux Intervillages

Juin



Fête de la St Germain



Brocante

Septembre



Pétanque



Festival du Camp de César



Tournoi
Raquettes & Ballons



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !

- 11 Janvier 2012 Tom CARTIER
- 24 Janvier 2012 Emma ZECCA
- 28 Janvier 2012 Cédric TANGUY - GOSSET
- 30 Juillet 2012 Jessy BAUDOIN
- 31 Octobre 2012 Axel LEGRAND
- 12 Novembre 2012 Flavie CHAPELAIN

Mariages :



Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

- 29 Septembre 2012 Lucie COUSIN
Laurent MONNIER
- 04 Octobre 2012 Helen NUTTER
Jean-Hugues LE BALCH
- 31 Octobre 2012 Faïma BELASKRI
Mohamed BOUABDALLAOUI

Décès :



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

- 06 Janvier 2012 Simone GOSSELIN
- 25 Janvier 2012 José RIBEIRO JORGE
- 05 Février 2012 Mostapha OUGHLIS
- 04 Août 2012 Gisèle BOUILLETTE née VINCENT
- 10 Décembre 2012 Eliane CAHAGNE née RUELLOT



Infos Pratiques

MAIRIE

4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLÉRY-EN-VEXIN

Tél : 01.34.67.42.38 – Fax : 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>

Secrétariat de Mairie : Mardi de 10h00 à 12h00
 Jeudi de 17h00 à 19h00

Permanence du Maire : Samedi de 11h00 à 12h00 (sur rendez-vous)

Autres numéros utiles

<u>Ecole Maternelle de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46 / 01.34.67.47.84
<u>EDF - Service Dépannage</u>	08.10.33.30.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Vexin Centre</u>	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	3631
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural</u>	09.77.86.74.91
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.20.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88

